



Commune d'AUBIGNOSC  
04200

[www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)  
[mairie.aubignosc@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubignosc@wanadoo.fr)  
**04 92 62 41 94**  
**Fax : 04 92 62 50 48**

**ARRETE MUNICIPAL N°47/2023**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Route de l'Église : Mise en place d'un panneau de signalisation

**SENS INTERDIT**

Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants ;  
---- Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-05 ;  
---- Vu le Code de la voirie Routière  
---- Vu le Code de la Route,  
---- Vu l'arrêté du 24.11.67 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
  
---- Considérant que la Route de l'Église n'est pas adaptée à la circulation dans les deux sens,  
---- Considérant que pour la sécurité de tous, il est nécessaire d'interdire la circulation sur cette voie dans le sens de la descente

**ARRETE :**

Article 1 : Mise en place d'un panneau de signalisation : « sens interdit », route de l'Église.

Article 2 : La circulation est autorisée seulement dans le sens de la montée.

Article 3 : M. le Maire et M. le chef de la brigade de gendarmerie de Château-Arnoux/Les Mées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du Conseil Départemental 04
- M. le Chef de la brigade de gendarmerie de Château-Arnoux/Les Mées

Fait à AUBIGNOSC, le 5 juin 2023

Le Maire

René AVINENS

